43e Année - N° 3237. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 7 Novembre 1931

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER
— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e
et au Bureau du Journal

— ANNONCES —
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,50
Commerciales (la ligne).1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Contraste

M. Emile Paret, le conseiller général provisoire du canton de Sisteron, auquel il manque 6 voix pour atteindre la majorité obsolue et par suite pour être élu valablement a néanmoins siégé à la session qui vient de se clore puisque trois membres sur cinq de la Commission de recensement des votes de Sisteron l'avaient déclaré élu !

Son rôle a été ce que l'on attendait ! "Nouveau muet du Sérail" il s'est classé de suite dans la phalange de ces élus qui ne sont là que pour mémoire et dont l'action est radicalement nulle Un exemple :

M. Alexandre Angeli, le distingué Préfet des Basses-Alpes, dans un rapport officiel relatif à la 2me session ordinaire de 1931 écrivait, page 247 :

MONUMENTS HISTORIQUES

Par dépêche en date des 18, 23, 30 Mai 1981 M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts demande au département de vouloir bien participer à la dépense qu'occasionneront les travaux ci-après :

CITADELLE DE SISTERON	
Montant du devis	23.591 fr. 16
Subvention de l'Etat	17.091 fr. 16
Part de la Commune	3.500
Reste à couvrir	3.000

Et M. le Préfet demandait que le département votat la somme de 3000 francs pour participation à la dépense.

Ordinairement les suggestions du représentant du Gouvernement sont toujours suivies Mais en l'occurence la Commission des Finances saisie d'autres demandes de subventions rejeta la demande en question.

A quoi bon se géner ! Le représentant du Canton de Sisteron n'était-il pas M. Emile Paret ? Son intervention en séance publique n'était guère à redouter.... Et en effet lorsque la question vint en discussion devant l'Assemblée, le rapporteur de la Commission des Finances proposa le rejet de la subvention de 3000 francs demandée et par M. le Préfet et par la commune de Sisteron. M. le Président demanda selon le règlement : « Il n'y a pas d'opposition ? » Vous pensez peut-être qu'alors le Conseiller général intérimaire demanda la parole pour justifier le demande de subvention ? Hélas, non ! vous ne le pensez pas, car vous connaissez les capacités de M. Paret Il ne broncha pas en effet, il observa de « Conrad le silence prudent ». Et devant cette carence M. le président laissa tomber les mots fatidiques : Les conclusions du rapport de la Commission des Finances sont adoptées.

Et voilà comment 3000 francs passèrent sous le nez de la commune de Sisteron. Ce sera donc à nous contribuables Sisteronnais à faire face à cette dépense qui régulièrement devait incomber au Département et que l'incapacité de M. Paret a laissé à notre charge.

Maintenant mettez en parallèle l'attitude du citoyen Galici lorsqu'il participa pour la première fois aux travaux de l'Assemblée Départementale. Lui aussi se trouva en présence d'un rapport de la Commission des Finances qui refusait au courrier de Sisteron-St-Geniez-Authon une subvention annuelle de 3000 francs. Mais avant que les conclusions du rejet fussent mises aux voix, le citoyen Galici prit la parole et pendant près de demi-heure il fit valoir les raisons qui justifiaient cette demande. Il le fit avec cette éloquence persuasive que nous lui connaissons tous, si bien que l'Assemblée entièrement convaincue, au lieu de suivre sa Commission des finances accorda le crédit annuel de 3000 francs.

C'étaient là ses débuts ; aussi M de Courtois put dire avec esprit à notre concitoyen : « Ce sera là mon cher collègue, votre don de joyeux avénement.»

Quel contraste entre les deux débuts !

Au surplus, pouvait-on s'attendre à autre chose de la part de M. Paret dont l'incompétence est notoirement connue ! Non, n'est-ce pas ?

Et puis son incapacité intellectuelle et d'élocution se doublait en la circonstance d'une autre raison pour expliquer som mutisme, son défaut d'intervention... En effet pour intervenir utilement dans les délibérations d'une Assemblée élue, pour posséder l'autorité morale qui permet l'intervention et la rend efficace il faut avant toute chose avoir le droit de siéger, avoir obtenu la majorité, en un mot *avoir été élu*. Or, chacun sait que M. Paret n'a pas été élu. Messieurs les Conseillers générauv le savent pertinement. Et c'est cela qui prive de toute autorité, de toute influence, plus peut-être encore que son incapacité intellectuelle, le Conseiller général provisoire de Sisteron. Ça nous a déjà coûté 3000 francs. Cela nous en coûterait bien davantage encore s'il devait continuer à siéger....

Mais rassurez-vous, amis. Le Conseil d'Etat a pour mission de faire respecter les décisions du Suffrage Universel en annulant les élections irrégulières. Celle de M. Paret est irrégulière au premier chef. Le Conseil d'Etat saura faire son devoir. M. Paret ne siègera plus au Conseil général. Et ce n'est sûrement pas le canton de Sisteron qui s'en plaindra.

UN ELECTEUR.

Comité de la Moto-Pompe

Le comité de la moto-pompe s'est réuni mardi dernier dans la salle habituelle de ses séances. Presque tous les membres étaient présents.

Il a été décidé que les collectes à domicile, tant dans la ville que dans la banlieue, auraient lieu incessamment et le programme de la grande soirée récréative annoncé dernièrement a été arrêté dans ses grandes lignes.

Dans la ville les collectes seront faites par nos plus gracieuses et charmantes demoiselles. Il est donc superflu de les recommander à la bienveillance du public car elle leur est acquise.

Nul doute que le public sisteronnais n'ait à cœur de justifier, une fois de plus, sa vieille réputation de générosité et de bonne et saine galanterie Il aura ainsi le double plaisir de travailler pour lui et de provoquer de triomphants sourires sur de jolis minois.

Dans la banlieue les collectes seront faites par des membres du comité.

Nous ferons prochainement connaitre le programme de la grande soirée récréative qui aura lieu vers la mi-décembre. Mais d'ores et déjà nous pouvons affirmer qu'il satisfera les plus difficiles et que le prix d'entrée sera à la portée de toutes les bourses. Nous nous bournerons aujourd'hui à confirmer qu'il y aura un grand bal, pour que nos charmantes sisteronnaises aient le temps de prendre toutes dispositions utiles...

Le Président, AUDIBERT.

7me liste des souscriptions

Ciné-Scout	100 fr.
MM.	
Brouchon	50 »
Michel Rullan	50 »
Chaix Maurice	20 »
Caulet Alexandre, Paris,	50 »
Audibert Jourdan, bouchers,	100 »
Donzion Charles, boucher,	100 »
Thunin, Petit Nice,	40 »
Laurent, retraité,	50 »
Coupier, curé,	20 »
De Tailhas	100 »
Mmes	
Castel, Institutrice au collège,	10 »
Bonifay, Institutrice au collège,	10 »
François, née Devèze,	50 »
Peuzin à Serres,	50 »
Total de la 6e liste	850 »
Report des précédentes listes	5197 fr.
Total à ce jour	6047 »

Les souscriptions sont reçues :

A la Banque des Alpes, chez M. Lieutier Pascal, imprimeur-libraire, chez Mme Talon, Belle Jardinière, et chez M. Audibert, président du Comité.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Le jour des Morts. Le culte du souvenir. — Belle journée de soleil, impressionnant cortège par sa tenue et ses éléments, au cimetière à la mémoire des glorieux morts de Sisteron à la guerre. Rassemblés place de l'église Mutilés, Anciens Combattants, Veuves, Orphelins et Ascendants auxquels s'étaient joints aussi les personnes de la population qui avaient tenu à manifester leur souvenir aux morts " Pour la France", formèrent le cortège du Souvenir.

Si en apparence, l'oubli semble faire son œuvre, le sentiment filial et le sentiment français font aussi le leur. C'est significatif et prouvé par ces jeunes pupilles de la Nation, qui se sont présentés pour revendiquer l'honneur de porter le drapeau de la paix et la couronne du souvenir. Ces jeunes cœurs ont subis les conséquences des horreurs de l'affreuse tourmente et connaissent les bienfaits de la Paix. Ils s'annoncent comme les continuateurs du souvenir à la mémoire de ceux dont la mort prématurée les a fait Pupilles de la Nation et aussi continuateurs de l'œuvre si noble si belle entreprise par les Anciens Combattants, la Paix qu'il vénèrent.

Le très estimé président de l'Amicale notre camarade Colomb qui veut bien toute chose, et qui par ses peines et son entier dévouement avait fait un beau décor à nos illustres morts, demande le recueillement d'usage. Ce fut parfait.

En résumé, affluence, simplicité et recueillement furent le cadre de cette cérémonie aux morts pour la France.

Chers enfants, chers Sisteronnais dont l'indifférence et l'oubli ne sont point le partage, témoignez-le toujours et sans cesse.

Rendez-vous à nouveau le onze novembre à quatorze heures au monument élevé à la mémoire de nos chers disparus et de la Paix notre idéal à tous.

Appartements à Louer

S'adresser, Syndicat d'Initiative, 12, rue de Provence.

Anniversaire de l'Armistice. -- Nous rappelons que le Conseil d'administration de l'Amicale des Mutilés, Anciens Combattants, et Victimes de la Guerre a décidé de fêter dignement le 13me anniversaire de l'Armistice.

A cet effet, les membres adhérents à ce groupement se réuniront le Mercredi 11 novembre à 14 heures sur la place de l'église pour déposer une gerbe de fleurs au monument élevé à la mémoire des enfants du pays tombés au champ d'honneur. La population Sisteronnaise est invitée à assister à cette manifestation.

A 19 heures un banquet fraternel aura lieu chez le camarade Ferron qui, en la circonstance se surpassera pour servir un menu très soigné.

Pour le Banquet dont le prix a été fixé à 25 francs, se faire inscrire avant le 8 novembre chez : MM. Lieutier Pascal vice-président, Colombon Maxime, Delaye Marcel, Siard Marius, Laurent Noël et Maurel Julien.

A 20 h., au son d'un orchestre endiablé, un grand bal aura lieu dans la vaste salle du Café Casino aménagée pour la circonstance et gracieusement mise à la disposition des Anciens Combattants par son aimable propriétaire.

Le produit des entrées sera totalement réservé au bénéfice de la Caisse des Mutilés et Anciens Combattants.

Le bureau compte sur la présence de nombreux camarades pour affirmer une fois de plus l'amitié qui nous unit et donner au pays le spectacle de notre cohésion indéfectible.

La Commission.

Une nouvelle Industrie. — C'est avec plaisir que nous mentionnons la création dans notre ville, quartier de Val-gelé, d'un atelier de tricotage mécanique qui fonctionne depuis quelques temps déjà sous la direction de M. Sias Danton, notre concitoyen.

Nous soulignons d'autant plus volontiers l'installation de cette industrie chez nous que nous en sommes dépourvus et aussi parce qu'elle est pour nos jeunes filles un précieux auxiliaire pour l'emploi de leur activité tout en leur permettant de gagner leur existence, Quatre métiers servis par des ouvrières fontionnent pour la fabrication de pull-overs et d'autres travaux de lainage.

Nous faisons des vœux pour la prospérité de cette industrie, et souhaitons qu'elle trouve des encouragements auprès du public et de la municipalité de Sisteron afin qu'elle prenne encore une extension plus grande.

Impôt sur le chiffre d'affaires et taxe d'abatage. — La perception de ces impôts aura lieu à la mairie le 10 novembre courant aux heures habituelles. Il n'y aura qu'une séance de perception. Les retardataires sont priés de se présenter pour éviter des frais.

Sisteron-Vélo. — Dimanche se disputait un match amical qui mettait aux prises Serres et Sisteron-Vélo.

Partie assez intéressante les deux équipes voulant se perfectionner dans le foot-ball.

Nous avons remarqué un léger progrès dans la ligne d'avant avec la rentrée de Petit. Rolland II est à signaler car il a sû profiter des occasions que ses adversaires lui ont laissées Il reste beaucoup à apprendre à Lieutier, il fera mieux à l'avenir avec un bon entrainement. Les deux jeunes inter ne pouvaient mieux faire. Les demis font

© VILLE DE SISTERON

toujours les mêmes fautes, ils ne suivent pas assez la balle. Beaucoup d'attaques échouent par leurs fautes, car les avants ne sont pas assez soutenus. Chez les arrières Rolland I fait encore des manques, il se presse trop et pourrait mieux faire. Souvent cette défense nous renvoie beaucoup de balles perdues. Le goal Richaud est tout à l'honneur.

N'oubliez pas jeunes joueurs qu'il faut controler vos balles.

* * *

Mercredi 11 Novembre de 9 à 11 h. et demi Grand Concours de Tir au stand de la Citadelle avec de nombreux prix ; A 14 heures 30 Match de Foot-Ball.

Les pourparlers sont engagés avec une équipe allemande : *la Deutche Sport-club*. Nous espérons avoir satisfaction de leur part, et nombreux seront les Sisteronnés qui voudront applaudir nos jennes espoirs.

Demain dimanche déplacement à Manosque, départ à 11 h. 30 précises.

Bal. — Nous apprenons avec plaisir que notre camarade Francis Jourdan, ancien combattant du 203e R I., propriétaire de l'Etablissement La Potinière, organise le 11 novembre au profit de la caisse des anciens combattants, un grand bal avec le concours du "Printania-Jazz II" tout nouvellement reconstitué. Le prix des entrées est fixé à 3 francs.

CASINO - CINÉMA

Ce soir samedi et demain dimanche en matinée et en soirée :

Marcelle Chantal et Fernand Fabre *dans*

TOUTE SA VIE

grand drame émouvant
C'est un film parlant français

Vieilles Chansons Bohémiennes

La Mouche et l'Araignée
Dessins animés sonores

LA BONBONNE
stech comique français par BACH

RAMONA et MARY-ANN
2 chants par St-GRANIER

Eclair Journal actualités sonores et parlantes.

Chère Madame,

Vous seriez ravie, j'en suis persuadé de connaitre Suzanne Valmond c'est une femme délicieuse et maintenant célèbre.

Mais il fut un temps ou Suzanne Valmond n'était qu'une pauvre mère, une mère accablée, abandonnée de son mari, doutant de tout et de tous.

Aussi, elle combattit pour conquérir le succès. A-t elle atteint son but ? A-t-elle retrouvé son fils ? c'est ce que vous verrez dans le grand film entièrement parlant français

TOUTE SA VIE

qui passera au CINEMA-CASINO ce soir Samedi et demain dimanche en matinée et soirée, film dont les scènes poignantes vous toucheront au cœur.

Nous allions oublier de vous dire que Suzanne Valmond, c'est la merveilleuse comédienne **Marcelle Chantal** qui danse, chante et "vit" splendidement dans cette magnifique production.

C'est un film parlant français Paramount.

* * *

La semaine prochaine vous verrez et entendrez un programme féérique avec : **BAYA** superbe documentaire parlant et sonore et un film entièrement parlant avec des scènes en couleurs naturelles

PARAMOUNT EN PARADE

Ciné-Scout. — Demain dimanche Matinée à 4 h. et soirée à 8 h, 45

CROQUETTE, délicieuse comédie dramatique en 7 parties.

Harold a bon cœur comique.

N. B. — L'écran du Ciné-Scout déjà remarqué pour sa netteté s'est encore perfectionné. Venez voir ça.

Avis. — Mme TOURNIAIRE *teinturerie, rue Droite, informe le public qu'elle vient de recevoir un grand choix de* **fourrures, manteaux, parements, vestes, renards, etc.,** *a des prix très modérés.*

VARIÉTÉS-CINÉMA

Ce soir samedi et demain dimanche en matinée et en soirée 3 représentations de gala avec le film enchanteur et poétique :

UN SOIR A SORRENTE

grand film sonore et chantant français interprètation supérieure de Ruth Weyber, Alfred Abel, Judith Masseur Me Laglen et Franz Baumann de la Monnaie de Bruxelles.

Eclair-Journal actualités toujours les dernières nouvelles mondiales

Soir de Carnaval attraction sonore et chantante.

Pas ça Madame comique fourire en 2 parties.

Ce programme officiel remplace celui de **L'Arche de Noé**, ce dernier n'étant pas parvenu en temps utile.

Enfin ! l'Annuaire des Basses-Alpes est paru !

C'est une élégante brochure présentée sous une couverture en couleurs.

Cet annuaire contient de nombreux renseignements administratifs sur le département, les foires de toutes les communes y figurent, les adresses des négociants et des commerçants bas-alpins y sont données par communes.

On y trouve aussi des conseils médicaux et les conseils dn vétérinaire. Enfin un almanach y est joint et comporte des indications météorologiques.

Son prix modique (3 fr.) le fera rechercher par tous les brasseurs d'affaires et par tous ceux qui s'intéressent au département.

L'Annuaire des B-A est en vente à l'imprimerie-librairie **Lieutier**, *Sisteron*

Foire. — Après-demain Lundi grande foire à Sisteron.

Etat-Civil

du 1r au 6 novembre

NAISSANCES

Simone Louise Leydet, rue Chapusie

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Néant.

DÉCÉS

Désiré, Achille Armand, 45 ans, Quartier du Logis-Neuf.

REMERCIEMENTS et Avis de Messe

Sisteron-Valernes. — Mme veuve Alphonse Philippe et ses enfants ; les familles Allègre, Arnaud, Nicolas, Pellegrin et Richaud adressent à leurs parents, amis et connaissances leurs bien sincères remerciements pour les marques de sympathie qu'ils leur ont été temoignées à l'occasion du décès de leur époux, père et beau-père

ALPHONSE PHILIPPE

décédé à Valernes, le 31 octobre 1931 dans sa 73e année. La messe de sortie de deuil sera dite mardi 10 novembre à 10 heures, en l'église de Valernes.

Conséquences de l'Asthme

Quoique peu grave pour la vie, l'asthme produit à la longue, quand il est négligé, des complications redoutables du côté du cœur. On empêche tout accident, et on guérit même complètement en faisant un usage régulier de la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri IV, Paris.

Photographie d'Art

Maison REYBAUD

J. BAROUX, Successeur

opère tous les jours de foire de 10 h. à 18 heures.

S'adresser Maison CLERGUE, 2me étage Sisteron.

C 4 fournie à Représ

par Compagnie pour vente grande marque Huile pour Autos et industrielle. Situation assurée à bons vendeurs ayant relations dans l'Industrie Automobile, l'Agriculture.

Ecrire Agence Havas N° 0255, Marseille

Etudes de Me Buès, notaire à Sisteron
et de Me Tartanson, avocat-avoué à Digne

VENTE
par
Licitation

Immeubles sis à Sisteron

adjudication en l'étude de Me BUES, notaire à Sisteron, le 13 Décembre 1931 à 14 h.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Digne le sept octobre mil-neuf-cent-trente-un. il sera procédé le **Dimanche treize Décembre** mil-neuf-cent-trente-un, à **quatorze** heures, **à Sisteron**, en l'étude et par le ministère de Me BUES, notaire à Sisteron à cet effet commis, à la requête de :

1° Madame Augusta-Léoncie GIRAUD veuve en premières noces de Monsieur Justin-Ludovic TOURNIAIRE, épouse en secondes noces de Monsieur Joseph SOURRIBES, propriétaire-agriculteur, demeurant ensemble à ENTREPIERRES et du dit Monsieur SOURRIBES, comme mari assistant et autorisant sa femme ;

2° Monsieur Victor TOURNIAIRE, agriculteur et propriétaire, demeurant à VAUMEILH, en qualité de subrogé-tuteur de Mademoiselle Justine-Augustine TOURNIAIRE, fille mineure de Madame GIRAUD veuve TOURNIAIRE épouse de Monsieur SOURRIBES, sus-nommée et de Monsieur Justin-Ludovic TOURNIAIRE, son époux défunt, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite dame GIRAUD veuve TOURNIAIRE, épouse en secondes noces de Monsieur SOURRIBES, et sa fille mineure, dont elle est la tutrice légale :

Ayant tous deux Me TARTANSON pour avoué ;

En présence de Monsieur Victor TOURNIAIRE, sus-nommé, subrogé-tuteur de ladite mineure Justine-Augustine TOURNIAIRE, également sus-nommée ;

A la vente par voie de licitation du

DOMAINE RURAL

ci-après désigné, dépendant de la communauté légale de biens avant existé entre les époux GIRAUD-TOURNIAIRE sus-nommés et, subsidiairement pour moitié indivise de la succession de Monsieur Justin-Ludovic TOURNIAIRE, décédé à Sisteron le 26 Septembre 1927.

Désignation — Mise à prix

LOT UNIQUE

DOMAINE RURAL

à **Sisteron**, quartier de Saint-Pierre composé de batiments d'habitation et d'exploitation, sol, cour, pré, labours, bois, pâtures et vagues, attenants ou séparés, situés en divers lieux et quartiers, le tout paraissant cadastré section C. sous les numéros : 662 p. 882 p. 503 p. 489, 490, 491, 492, 493, 494, 496 p. 497 p. 498. 503p. 503 p. 661, 445, 451. 452, 453, 454, 455, 456, 457, 457 p. 458. 460, 461, 679. 685 p. 661 p. 496 p. 497 p. 634, 503, pour une contenance totale de 17 hectares 47 ares, 31 centiares.

Tel que ledit domaine existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses attenances et dépendances, droits et facultés y attachés, avec et y compris tous immeubles par destination en dépendant, comprenant ; une *charrette une mangeoire à moutons, un rouleau en pierre à fouler le blé, un tonneau de cinq hectolitres environ, deux barriques de 100 litres environ en médiocre état, une mule de 24 ans environ, une voiture jardinière, un harnais de voiture très usagé.*

Mise à Prix : Quinze Mille francs **15.000 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me BUES, notaire à Sisteron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Digne le 31 Octobre 1931.
signé : **Tartanson.**

Etude de Me Jean ESMIEU
notaire à Sisteron

Vente de Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte aux minutes de Me ESMIEU, notaire à Sisteron, en date du vingt-huit octobre mil neuf cent trente et un, enregistré au bureau de Sisteron, le 6 novembre suivant folio 52 case 361, Monsieur **Théodule NEVIERE,** *débitant de boisson, et Madame* **Flavie Virginie MAISSE,** *son épouse, demeurant ensemble à Sisteron. ont vendu à Monsieur* **Etienne Séraphin MILETTO,** *et à Madame* **Léonie Marie UGHETTI,** *son épouse, demeurant précédemment à Monbonnot (Isère), le fonds de commerce de CAFE et de SALLE DE SPECTACLES et CINEMA connu sous le nom de*

CAFÉ - CASINO
et
CASINO - CINÈMA

qu'ils exploitaient à Sisteron, dans un immeuble appartenant à Monsieur **Albert PERRYMOND,** *rue de Provence.*

Oppositions s'il y a lieu dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de Me ESMIEU, notaire à Sisteron, domicile élu.

J. ESMIEU.

Tribunal Civil de Nyons
(Drome)

Exerçant la Juridiction Commerciale

Extraits de Jugements

Par jugement du dix neuf décembre mil neuf cent trente le Tribunal de NYONS a déclaré en état de faillite la Société en nom collectif " **LE GIVRE** *" à Condorcet (Drôme) son principal établissement et sa gérante Madame* **Lucie MARQUES,** *épouse de Monsieur* **Amédée de VITRY d'AVAUCOURT** *domiciliée à Condorcet.*

Par jugement du treize février mil neuf cent trente un, le Tribunal de NYONS a déclaré en état de faillite : **De VITRY d'AVAUCOURT (Valentine)** *épouse de* **BOISSOUDY (Martial)** *; et* **De VITRY d'AVAUCOURT (Jacques),** *industriels domiciliés à Condorcet, en jonction avec la faillite de la Société "***LE GIVRE***" et de son ex-gérante, dame* **Lucie MARQUES.**

Le Greffier en chef,
Georges KRUSCH.

AVIS AUX CREANCIERS

Troisième et dernier Avis

Les Créanciers de la faillite de la Société en nom collectif « Le Givre » à Condorcet ; de son ex-gérante Madame Lucie de VITRY d'AVAUCOURT, *née* MARQUÈS *; de Madame* Martial DE ROISSOUDY *née* Valentine de VITRY d'AVAUCOURT *; de Monsieur* Jacques de VITRY d'AVAUCOURT, *sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir le* Mercredi 25 Novembre 1931 *à* 14 *heures au Palais de Justice de NYONS (Drôme) pour la 3me vérification des créances.*

Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres, sont invités à les déposer, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées entre les mains d'un des syndics, Me Meffre, avoué à Nyons ou au greffe du Tribunal de Nyons.

Le Greffier en chef,
Georges KRUSCH.

L'Annuaire des Basses-Alpes, l'Almanach Hachette, l'Almanach Vermot et les Agendas de poche et de commerce de 1932 sont en vente à l'imprimerie-librairie Pascal **Lieutier,** *Sisteron.*

TEINTURERIE
DEGRAISSAGE

Dépôt ; Mme MARGAILLAN

21, Rue Droite, SISTERON, *face le magasin de* La Belle Jardinière.

© VILLE DE SISTERON

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

FORCALQUIER, 8 Nov. hôtel des Voyageurs ;

SISTERON, 9 Nov. Modern'hôtel des Acacias.

NOUVELLE CEINTURE PERFECTIONNÉE pour déplacement de tous organes **Traité de la Hernie** f° sur demande à M. GLASER, 44, Boulevard Sébastopol, PARIS.

A VENDRE :

lapins gras. *S'adresser à M. BARTHELEMY, Bar du Cours, Sisteron.*

CREDIT FONCIER DE FRANCE

EMPRUNT COMMUNAL 1931-1932

2e TRANCHE DE

1.500.000 Obligations de 1.000 fr. 4 %

AVEC LOTS

exonérées de l'Impôt cédulaire sur le revenu

4 TIRAGES PAR AN } **8.880.000 Francs de Lots** pour l'ensemble de l'Emprunt payables NET D'IMPOT dont **4 Lots de UN MILLION**

Prix d'émission : 985 francs

Payables { 500 fr. en souscrivant. 485 fr. à la remise des titres (4-15 Janv. 1932)

Les obligations des Emprunts 1922 et 1923 devant être REMBOURSÉS par anticipation, sont acceptées en échange.

La Souscription est ouverte :

AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE A PARIS

Dans les Sociétés de Crédit et leurs Agences

Chez les Trésoriers Généraux et Receveurs des Finances

On peut souscrire par correspondance

Notice insérée au *Bull. des Ann. légales* oblig. du 19 Oct. 1931

A LOUER chambre garnie avec ou sans cuisine

A VENDRE tout un matériel de maçon.

S'adresser à la Coopérative de Sisteron, rue Mercerie.

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle

R. C. Gap N° 1468

Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

Dr Audibert ROUSSET

(nez - gorge - oreilles)

33, Bd Philippon, MARSEILLE.

Consultations :

MANOSQUE, Hôtel Pascal, tous les samedis matin de 8 à 10 h.

DIGNE, Grand hôtel, tous les samedis après-midi de 14 à 17 h.

SISTERON, Hôpital, tous les Dimanches matin de 8 à 11 h

CITROËN

Les qualités PRATIQUES de l'ECONOMIE, la ROBUSTESSE, la MANIABILITE de cette voiture enthousiasme ses possesseurs

Vente à crédit - Réseau d'amis
- Service Citroën -
- Echange Standard -
Stocks de pièces détachées
Catalogue des Réparations

C 4 F

Chassis nu	18.200
Berline	25.000
Conduite	25.000
Familiale	28.000
Tornédo commerciale	21.500

C 6 F

Chassis nu	26.500
Berline	36.000
Conduite	[illegible]
Familiale	38.000
Torpédo 7 places	32.500

C 4 F — C 6 F

Agent exclusif :

pour l'arrondissement de Sisteron

A. AILHAUD

Tél. 85 **Splendid-Garage** à SISTERON

Sous-agent, pour le canton de Sisteron et Noyers

JEAN GALVEZ *Tél. 2.*

A remettre de suite ; LIBRAIRIE-PAPETERIE, avec dépôt de journaux, à Sisteron. S'adresser à M P. ESCLANGON, assurances, Sisteron

---

CABINET DENTAIRE

E. CASAGRANDE

10 — Place de l'Horloge — 10

SISTERON — (Basses-Alpes)

Le mercredi, cabinet ouvert à St-Auban

H. BLANC-SOLIER à Salon, Provence, dem. partout agents dépositaires (hommes ou dames) pour vente cafés torréfiés-primes intéressantes. Gros Gains.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

chirurgien-dentiste

Cabinet ouvert le Dimanche

Maison MARNEFFE, (Ancienne Poste) quatre coins, Sisteron.

MECANIQUE — Marcel Fiastre — ÉLECTRICITÉ

ROUTE DE NOYERS — SISTERON

Mécanique de Précision

Outillage des plus modernes

Aleseuse - Rectifieuse - Banc d'essais

Tous les appareils de précision pour — réparation électrique —

Synchronisateur - Table de controle

Propriétaires de voiture CITROEN

Voici ce que vous coutera chez FIASTRE la révision de votre moteur - C 4 -

Réalésage du cylindre, carter avec la fourniture des pistons complets, rectification des soupapes et sièges, réglage complet et mise au point . 950 frs.

B 2 - B 12 - B 14 - B 15

le même travail au prix de . 595 frs.

(toutes fournitures comprises)

Pour autres véhicules me consulter - Délai de livraison 48 heures

STOCK important de pistons et pieces de rechange. - Magasin, Rue de Provence, N° 16.

© VILLE DE SISTERON

GRAND GARAGE MODERNE

Francis Jourdan

Avenue de la Gare - SISTERON

Concessionnaire de la S. A.

Exposition des nouveaux modèles — Outillage moderne — Station de graissage Técalemit Appareils Modernes -- Toutes fournitures — Pneus, toutes dimensions -- Réparations générales — Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque

Garage au mois -- Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

VENTES — ECHANGE

Le Gérant,

© VILLE DE SISTERON

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,